

Stratégie vs morale

Pourquoi “avoir raison” ne suffit jamais

Démontrer que l'indépendance du Québec repose sur l'histoire, le droit et une volonté collective persistante demeure relativement facile. Cette démonstration garde toute sa valeur, mais elle alimente une croyance répandue : que la justesse d'une cause suffit à la faire advenir. L'histoire politique enseigne autre chose. Les États naissent de la capacité d'un peuple à les assumer, bien plus que de la justesse de ses raisons de les vouloir. En 1995, cette conviction morale atteignait pourtant un sommet rarement égalé au Québec. Le camp du Oui a tout de même récolté 49,42 % des voix contre 50,58 % pour le Non, selon les résultats officiels du Directeur général des élections du Québec. La force du sentiment n'a pas suffi à faire pencher la balance.

Le débat public québécois s'est longtemps nourri de la dénonciation : blocages constitutionnels, déséquilibre fiscal, effacement culturel, asymétrie du pouvoir réel entre Québec et Ottawa. Ces constats reposent sur des bases solides. La Commission sur le déséquilibre fiscal, présidée par Yves Séguin et dont le rapport a été déposé le 7 mars 2002 sous le gouvernement de Bernard Landry, en a documenté l'ampleur dans une étude qui reste une référence pour quiconque examine les relations financières entre le Québec et le fédéral. Leur répétition n'a pourtant pas produit de rupture décisive. Un diagnostic juste documente un problème sans fournir les moyens de le résoudre.

Deux exemples récents montrent l'écart entre vouloir et pouvoir. En octobre 2017, le gouvernement catalan a proclamé l'indépendance sans contrôler ni l'administration fiscale, ni les tribunaux, ni les forces de sécurité, et sans avoir obtenu la moindre reconnaissance internationale préalable. Madrid a suspendu l'autonomie catalane dans les jours suivants, plusieurs ministres ont été emprisonnés et le président Carles Puigdemont a fui en Belgique, comme l'ont rapporté la BBC et Reuters au fil de cette crise. Le Kosovo a suivi une trajectoire inverse. Sous administration des Nations unies depuis 1999, ses institutions d'autogouvernement ont géré progressivement la justice, l'éducation, la fiscalité et la sécurité pendant près d'une décennie avant que l'indépendance ne soit proclamée en février 2008. Plus d'une centaine d'États l'ont reconnu dans les années qui ont suivi, selon les bilans répétés de la BBC sur la question. Dans un cas, l'intention a précédé la capacité et s'est effondrée en quelques semaines. Dans l'autre, la capacité a précédé l'intention et a tenu. Le parallèle a ses limites : la Catalogne agit dans un État unitaire et centralisé, le Kosovo sortait d'un conflit armé sous tutelle de l'ONU, deux contextes éloignés du fédéralisme canadien. Le principe qu'ils illustrent reste néanmoins constant, et c'est lui qui importe ici : aucune intention politique, même majoritaire, ne tient sans la capacité concrète de l'exercer. Le travail change alors de nature : il passe du plaidoyer à l'architecture politique, du récit à l'ingénierie institutionnelle.

Le Parti québécois applique aujourd'hui cette deuxième logique. Selon les comptes rendus du Devoir, de Radio-Canada et de La Presse, qui ont eu accès au document lors de sa présentation aux militants le 22 juin 2026, son Livre bleu compte 524 pages et détaille les mécanismes d'un Québec indépendant : armée nationale et adhésion visée à l'OTAN, commission chargée d'étudier la création d'une monnaie et d'une banque centrale québécoises, plan de reprise des employés fédéraux, économies administratives évaluées entre 13 et 16 milliards de dollars par la réduction du dédoublement bureaucratique. Le document propose même de fonder la future constitution provisoire sur le texte rédigé le 18 juillet 1995, choix qui vise précisément à assurer la continuité juridique de l'État après l'indépendance. C'est exactement le travail que la dénonciation seule ne fait jamais : répondre à l'avance aux questions concrètes que pose la transition.



Le chef du parti, Paul St-Pierre Plamondon, maintient malgré tout une consultation référendaire dans un premier mandat. Ce choix répond à une contrainte que l'argument moral ignore trop souvent : dans le Renvoi relatif à la sécession du Québec de 1998, la Cour suprême du Canada a statué qu'une majorité claire sur une question claire créerait une obligation de négocier, sans quoi le Canada ne reconnaîtrait aucune déclaration unilatérale. La Loi sur la clarté de 2000 a ensuite formalisé cette exigence, sans jamais fixer de seuil chiffré à cette clarté : elle laisse au Parlement fédéral le pouvoir d'apprécier, après le vote, si le résultat et la question l'étaient suffisamment. Cette zone grise favorise justement une préparation institutionnelle visible. Un résultat obtenu dans un climat de confiance, porté par des institutions déjà fonctionnelles, laisse beaucoup moins de marge d'appréciation politique à Ottawa qu'une victoire étroite et improvisée. Renoncer purement et simplement au référendum exposerait le projet à une contestation de légitimité immédiate, y compris devant l'opinion internationale. Le véritable changement de séquence consiste à cesser de suspendre la construction institutionnelle à l'issue du vote. Le référendum reste le mécanisme qui rend une sécession reconnaissable en droit canadien. Ce qui doit changer, c'est le moment où débute la construction de l'État : la commission itinérante que prévoit déjà le Livre bleu pour rédiger la constitution provisoire doit s'enclencher dès l'élection d'un gouvernement indépendantiste, en parallèle du processus référendaire.

Le pari fonctionne déjà, même sans emporter l'adhésion totale au projet. Un sondage Léger-Québecor réalisé du 12 au 15 juin 2026 plaçait le Parti québécois en tête des intentions de vote avec 30 % d'appuis, alors que le soutien à l'indépendance elle-même atteignait 31 %. Cet écart correspond à une tendance documentée : une étude du Centre d'excellence sur la fédération canadienne de l'IRPP, obtenue par Le Devoir et publiée le 25 octobre 2025, montre que la progression électorale du Parti québécois depuis 2022 attire des électeurs qui ne se définissent pas comme souverainistes, sans faire progresser dans la même mesure l'appui à l'indépendance elle-même. Une partie significative de cet électorat se range derrière la compétence perçue d'une équipe plutôt que derrière l'idée d'indépendance comme telle. Un peuple accorde sa confiance à la perception qu'un projet est maîtrisé, pas à l'intensité d'une indignation.

Cette logique rencontre malgré tout une limite que le Livre bleu reconnaît lui-même en laissant temporairement vide le chapitre consacré aux relations avec les premières nations et les Inuits. En 1995, les Cris et les Inuits avaient voté à 96 % contre l'indépendance lors de référendums tenus dans leurs communautés, un précédent que rapporte l'essai *Un seul Québec* de David Cliche, ancien conseiller de Jacques Parizeau sur les enjeux autochtones. Aucune architecture institutionnelle, si détaillée soit-elle en matière de défense ou de monnaie, ne remplace le consentement des peuples qui partagent ce territoire. Ce front inachevé confirme l'argument stratégique plutôt qu'il ne l'affaiblit : il désigne précisément ce que la préparation institutionnelle doit encore résoudre, un travail que la seule conviction morale ne mènera jamais à terme.

On objectera qu'une telle minutie risque de paralyser le projet dans une étude permanente, comme l'ont fait des décennies de commissions sans suite. La différence tient au calendrier. Le Livre bleu fixe la rédaction de la constitution provisoire à une commission d'un à deux ans, arrimée à un mandat électoral précis. Reste l'objection inverse : la prudence institutionnelle ne suffit pas à elle seule à emporter un référendum. Les analyses post-référendaires écossaises, relayées notamment par la BBC, ont montré que l'incertitude entourant la monnaie d'un pays indépendant a pesé lourdement dans la victoire du Non en 2014. Le Parti québécois a tiré cette leçon en tranchant, dès novembre 2025 selon Radio-Canada, en faveur d'une monnaie et d'une banque centrale québécoises plutôt que de laisser la question ouverte jusqu'au jour du vote.

L'indépendance cesse alors d'être un saut qu'il faudrait justifier moralement pour devenir un État qu'on construit avant même de l'avoir proclamé. Cette construction donnera au projet la solidité qu'aucune indignation, si fondée soit-elle, n'a jamais suffi à lui donner.

Louis-Martin Carrière